



Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES/DET) Art dramatique

Le conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc (CRR) et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Saint Germain-en-Laye (CRD) proposent une formation intensive à l'art de l'acteur dans **une perspective pré-professionnelle**.

Conduite par une équipe de professeurs permanents coordonnée par deux responsables pédagogiques, la formation comprend également des stages avec des intervenants extérieurs, en particulier en lien avec les structures de création et de diffusion partenaires*.

D'une durée de deux ans à raison d'une vingtaine d'heures de cours par semaine (hors stages), elle prépare notamment aux concours d'entrée dans les écoles supérieures.

Elle peut être valorisée par un Diplôme d'études Théâtrales (DET).

OBJECTIFS

- ✓ Parfaire la formation au jeu et faire découvrir les autres métiers de la scène
- ✓ Tisser des liens avec le monde professionnel
- ✓ Préparer aux diverses voies de professionnalisation

Les notions-clés sont **l'exigence artistique** permettant la maîtrise de son art, l'autonomie caractérisant l'interprète-créateur et la recherche d'une polyvalence à travers la transversalité.

Pour y parvenir, en complément des cours dispensés par l'équipe pédagogique permanente, les étudiants sont amenés à connaître **l'environnement professionnel** au sein du territoire à travers des rencontres professionnelles, une école du spectateur, des masters class et des stages, dans ou hors les murs du conservatoire.

Au-delà de sa formation d'acteur, il prend ainsi connaissance des divers **métiers de la scène**, et peut s'il le souhaite **se préparer aux concours d'entrée des écoles supérieures**.

Réunion d'information :

Vendredi 10 septembre à 18h

Adresse : salle Jacques-Tati, 12bis rue Danès de Montardat – 78100 Saint-Germain-en-Laye

Date limite d'inscription :

Samedi 11 septembre 2021

Les candidats peuvent s'inscrire soit au CRR soit au CRD. Ils suivront le cursus commun tout en restant rattachés administrativement à l'un ou à l'autre. Voir auprès des établissements les éléments à fournir.



Période d'observation :

Entre le 13 septembre et le 8 octobre sur les sites d'enseignements et après validation des procédures administratives des sites.

- Durant cette période, un cours collectif obligatoire de danse se déroulera à Versailles sur le site de l'école Lully-Vauban (Adresse : 87 Avenue de Paris, 78000 Versailles) : Mardi de 11h à 13h

Date et lieu du concours 2021

Le concours se tiendra **le 8 et 9 octobre 2021, en journée.**

Adresse : Théâtre Montansier, 13 rue des réservoirs, 78000 Versailles

Renseignements

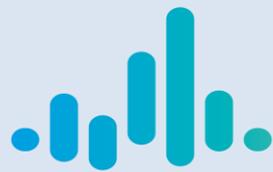
Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc

Adresse : 24 Rue de la Chancellerie, 78000 Versailles 01 39 66 30 10 conservatoire@agglovgp.fr

Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude-Debussy de Saint Germain en Laye

Adresse : 3, rue du Maréchal Joffre, 78100 Saint-Germain-en-Laye 01 30 87 21 65

contact@crd-saintgermainenlaye.fr



CONCOURS D'ENTREE

Un unique concours d'entrée est organisé pour l'ensemble des étudiants des deux établissements.

✓ **Public concerné**

Toute personne souhaitant passer le concours peut se présenter.

Il est toutefois recommandé d'avoir un niveau de formation en art dramatique correspondant au minimum à une fin de deuxième cycle ou aux étudiants attestant d'années de formation théâtrale.

✓ **Dossier personnel**

Le dossier d'inscription comporte :

- Une photographie récente,
- Un descriptif précis du parcours antérieur du candidat : formation générale, formation artistique, expérience de la scène, expérience de spectateur.
- Une lettre de motivation,
- Une attestation d'études théâtrales du dernier établissement fréquenté (facultatif).

Epreuves

- ✓ Le concours d'entrée dans le cycle d'enseignement spécialisé d'art dramatique comporte les épreuves suivantes :

a) Une épreuve d'interprétation théâtrale (prestation scénique dialoguée)

durée maximum 3 minutes- monologue exclu

b) Un Parcours personnel libre

durée maximum 3-5 minutes

c) Un ou plusieurs court(s) exercice(s) proposé(s) par un (ou plusieurs) membre(s) du jury et effectué(s) collectivement par un groupe de candidats.

d) Un entretien portant notamment sur les motivations du candidat et son projet.

durée maximum 15 minutes

Jury

Le jury comprend :

- Les directeurs des conservatoires participant au cycle spécialisé et CPES d'art dramatique
- Les responsables pédagogiques du cycle
- Une personnalité extérieure au minimum.

Proclamation des résultats

A l'issue des délibérations, la proclamation des résultats est faite oralement par le président du jury. Les candidats qui le souhaitent peuvent alors s'entretenir avec les membres du jury présents.



Présentation du Coursus Hors intervenants

Le cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) est constitué en grande partie des mêmes enseignements que les cycles dits « spécialisé » ou « d'orientation professionnelle » (COP), mais comporte une préparation spécifique aux concours d'entrée dans les écoles supérieures de théâtre (en 2^e année).

Le CPES n'est pas diplômant, mais les étudiants qui le souhaitent peuvent obtenir un Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET) s'ils valident l'ensemble des UV nécessaires.

L'ensemble de la formation totalise plus de 1000 heures sur deux ans (hors stages, ateliers, master-classes, école du spectateur).

Les cours sont hebdomadaires (sauf précision) et répartis sur plusieurs sites du réseau. Certaines UV peuvent être semestrielles et réparties sur les 2 années.

1^{ère} et 2^e années : (Cycle Préparatoire à l'enseignement supérieur/cycle spécialisé/ COP)

- **Interprétation des textes classiques, contemporains, écriture de plateau, improvisation**
- **Dramaturgie et mise en scène**
- **Travail du corps**
- **Travail vocal**
- **Technique spécifique (masque, etc.)**
- **Histoire et théorie du théâtre**
- **Suivi personnalisé : préparation aux concours des écoles supérieures**
- **Ecole du spectateur (programme de spectacles à voir et analyser, rencontres avec des artistes et techniciens)**

2^e année : (Cycle Préparatoire à l'enseignement supérieur)

- **Préparation aux concours des écoles supérieures**

Chaque étudiant souhaitant obtenir le DET devra présenter un pré-projet personnel de mise en scène qui sera validé dans son parcours, présenté au public, et pour lequel il fait appel à un ou plusieurs de ses camarades.

Équipe pédagogique permanente

- Malik FARAOUN, professeur d'art dramatique, comédien
- Isabelle MESTRE, professeure d'art dramatique, comédienne et metteuse en scène
- Tommaso SIMIONI, assistant spécialisé d'art dramatique, comédien
- Jean-Daniel LAVAL, assistant spécialisé d'art dramatique, comédien, metteur en scène et directeur de théâtre

*Structures de création et de diffusion partenaires :

- ESCA (Ecole Supérieure de Comédien par l'Alternance / Studio-théâtre d'Asnières)
- Centre Dramatique National de Nanterre-Amandiers



- Centre Dramatique National de Sartrouville
- Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines – Scène nationale
- Le Théâtre des Quartiers d'Ivry-sur-Seine — Centre Dramatique National du Val-de-Marne
- L'Onde – Théâtre-Centre d'art de Vélizy-Villacoublay
- Théâtre Montansier de Versailles

Intervenants extérieurs

Au cours des deux années de leur scolarité, les étudiants rencontrent des professionnels avec lesquels ils travaillent lors de stages, ateliers ou master class. Ces artistes sont issus des nombreux métiers de la scène : acteur, metteur en scène, auteur, chorégraphe, scénographe, musicien, performer, circassien, techniciens, etc.